

Les cotutelles internationales de thèse



Période de travail et de création intense, le Doctorat offre une réelle expérience professionnelle au jeune chercheur. Le doctorant est formé à la recherche par la recherche en travaillant sur une problématique qu'il doit envisager dans un contexte international.

L'internationalisation, désormais incontournable des formations de l'enseignement supérieur, contribue ainsi au développement par les Écoles doctorales françaises – et les structures équivalentes à l'étranger – des cotutelles internationales de thèse. Elles permettent une coopération scientifique bilatérale où l'expertise de deux directeurs de recherche permet la réalisation d'un travail original par le futur docteur.

La cotutelle internationale constitue une forme spécifique de codirection, dispositif plus général de double encadrement d'un doctorant. Elle s'inscrit dans les limites d'une convention qui encadre l'ensemble des modalités du Doctorat, de l'inscription à la soutenance et à la délivrance d'un ou de plusieurs diplômes.

Dans l'esprit du décret de 2005 qui crée la cotutelle en France, "afin de conforter la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche"* , le Doctorat Erasmus Mundus a vu le jour en 2009. Il encadre des programmes spécifiques au sein de consortium universitaire. Le DEM est accessible à tous les étudiants étrangers qui bénéficient alors d'un financement propre et d'une mobilité accrue.

LES COTUTELLES INTERNATIONALES DE THÈSE

La cotutelle de thèse internationale, qu'est-ce que c'est ?

La cotutelle de thèse est un dispositif qui favorise la mobilité des doctorants et qui permet de développer la coopération scientifique entre des équipes de recherche française et étrangère. **L'étudiant en cotutelle effectue son travail sous le contrôle d'un directeur de thèse dans chacun des deux pays concernés.** Les deux directeurs de thèse s'engagent à exercer pleinement la fonction de tuteur auprès du doctorant ; leurs compétences sont donc exercées conjointement. Le doctorant doit effectuer ses recherches dans les deux pays de la cotutelle selon des modalités établies par une convention.

La liste des Écoles doctorales française, des laboratoires et des centres de recherche est accessible sur le site de l'Agence CampusFrance : <http://www.campusfrance.org> > Niveau D

Quel diplôme obtient-on ?

Chaque cotutelle de thèse se déroule dans le cadre d'une convention liant deux établissements dont un est nécessairement français. Les procédures et les règles sont celles du Doctorat français.

Les deux universités reconnaissent la validité de la cotutelle mise en place et celle du diplôme soutenu (grade de Docteur pour l'université française et diplôme équivalent pour l'université étrangère).

Concernant la délivrance du diplôme, il existe 2 possibilités :

- L'étudiant reçoit un **diplôme de Docteur conféré conjointement** par les deux établissements. Le diplôme est mentionné sous ses deux appellations (Par exemple : Doctorat en littérature française et PhD in French literature).
- L'étudiant reçoit **deux diplômes de Docteur** de chacun des établissements. Chaque diplôme porte alors la mention du diplôme spécifique à chaque établissement.

Dans les deux cas, **la thèse n'est soutenue que dans un seul des deux établissements** associés à la cotutelle, sur décision des deux directeurs de recherche

Comment s'inscrire en cotutelle de thèse ?

Diplôme requis : Un niveau Master 2 (300 ECTS), ou un titre admis en équivalence.

→ **Faire une demande d'admission** auprès de l'École doctorale française et de l'organisme équivalent à l'étranger.

→ **Faire établir, par les deux directeurs de recherche concernés, une convention de cotutelle en double exemplaire.** La convention, peut être soit une **convention préexistante** entre les deux établissements concernés, soit une **convention conclue spécifiquement pour chaque thèse.**

→ **S'inscrire administrativement dans les deux universités** : La convention dispense le doctorant du paiement des droits d'inscription dans l'un des deux établissements (sur présentation d'un justificatif de paiement des droits universitaires dans l'autre université pour l'année concernée) et précise les conditions dans lesquelles une couverture sociale lui est assurée dans chacun des pays.

En France, les demandes d'admission en cotutelle de thèse sont généralement examinées par un collège doctoral (réunion des directeurs et des directeurs adjoints des différentes Écoles doctorales d'un établissement), puis soumises à l'appréciation du conseil scientifique de l'université qui statue en dernier ressort.

*Arrêté du 6 janvier 2005 relatif à la cotutelle internationale de thèse, *Journal Officiel de la République Française* n°10 du 13 janvier 2005, p. 553, texte n° 4.



► **Comment se déroule la cotutelle ?**

- Chaque année de préparation de la thèse, l'étudiant s'inscrit administrativement dans les deux universités. Il acquitte ses droits auprès de l'université d'origine et est dispensé de ces mêmes droits dans l'établissement partenaire. L'année de la soutenance de la thèse, l'étudiant acquitte ses droits d'inscription dans l'université où a lieu la soutenance.
- La couverture sociale pendant la durée de la cotutelle est assurée par un organisme dont le nom doit être spécifié dans la convention de cotutelle. Les modalités d'hébergement envisagées par l'étudiant dans le pays partenaire et le projet de financement (nature des aides demandées à l'initiative de l'étudiant) sont décrits précisément dans la convention.
- La durée de préparation de la thèse doit obligatoirement se répartir entre les deux établissements impliqués dans la cotutelle par périodes alternatives dans chacun des deux pays. Elle ne peut en général être inférieure à 30% pour l'un ou l'autre des pays dans lequel l'étudiant s'inscrit. La durée normale du Doctorat est fixée en France à 3 ans.
- La publication, la valorisation et la protection du sujet de la thèse et des résultats de recherche sont assurées par les deux laboratoires d'accueil du doctorant conformément aux procédures spécifiques à chaque pays.

► **Comment soutient-on la thèse en cotutelle ?**

Le jury de soutenance est désigné d'un commun accord par les deux universités partenaires. Il est composé sur la base d'une proportion équilibrée de membres de chaque établissement, dont les deux directeurs de thèse, et de représentants scientifiques extérieurs aux établissements. Le financement de la soutenance de cotutelle fait souvent l'objet d'une aide spécifique. Les frais de séjour du jury sont remboursés ou pris en charge par l'université où a lieu la soutenance. Les frais de déplacement du jury sont à la charge de l'autre université partenaire selon les modalités institutionnelles en vigueur. Il peut cependant exister un montant maximum de frais à ne pas dépasser, qui est également inscrit dans la convention de cotutelle.

► **Dans quelle langue prépare-t-on la thèse ?**

Si les langues nationales des deux pays sont différentes, la thèse est rédigée dans une langue admise comme langue de rédaction des thèses dans l'une ou l'autre des universités contractantes. Le doctorant doit néanmoins rédiger le résumé dans l'autre langue ; il sera tenu de soutenir la thèse ou de présenter le résumé oral en langue française.

► **De quels documents essentiels a-t-on besoin pour s'inscrire en cotutelle de thèse ?**

- Un Curriculum Vitae ;
- Une copie des diplômes accompagnée d'une traduction certifiée conforme ;
- Le projet scientifique pour le travail de thèse ;
- L'attestation d'engagement concernant les financements (nature et montant) pour toute la durée de la thèse ;
- Les conventions de cotutelles signées par les deux responsables et les deux universités (un document type est en général téléchargeable sur le site de l'université ou de l'établissement).





Comment financer sa cotutelle ?

La cotutelle peut être mise en œuvre sans subvention particulière. Cependant, il est vivement conseillé, dans le but d'entrer dans cette formation qui dure au minimum 3 ans, d'obtenir un financement français ou étranger.

→ Bourse du gouvernement français pour une cotutelle de thèse :

Les étudiants étrangers qui s'inscrivent en thèse en France peuvent demander une bourse de cotutelle de thèse auprès de l'Ambassade de France de leur pays d'origine. La thèse est réalisée en alternance, le montant de cette bourse s'élève environ à 730 euros net par mois passé en France. La partie de la thèse effectuée dans le pays partenaire n'est pas financée par le gouvernement français. **En France, le boursier est couvert par une assurance sociale et perçoit une indemnité pour le voyage.** La demande de bourse du gouvernement français pour la cotutelle de thèse est à retirer auprès de l'Ambassade de France du pays partenaire. Le Centre National des Oeuvres Universitaires et Scolaires (CNOUS) est l'organisme gestionnaire chargé des bourses et autres indemnités.

→ Bourses pour la cotutelle de thèse

Par exemple :

- Soutien aux cotutelles de l'université Franco-Allemande
- Programme Vinci pour les cotutelles Franco-Italiennes
- Programme Frontenac pour les cotutelles entre la France et le Québec
- Bourses de Doctorat en cotutelle des universités publiques malaisiennes

→ Bourses du gouvernement français

Les bourses du Gouvernement français sont allouées par le ministère des Affaires étrangères et Européennes, pour des études, des stages ou des séjours linguistiques en France. La majorité d'entre elles sont attribuées par les Services de Coopération et d'Action Culturelle des Ambassades et des Consulats généraux de France à l'étranger. Quelque soit leur pays de résidence, les candidats doivent donc, avant leur départ et dans des délais suffisants, s'adresser directement à ces services situés dans leurs pays d'origine afin d'obtenir toutes les informations sur ces bourses : conditions d'attribution, calendrier de sélection, dossiers à constituer.

<http://www.diplomatie.gouv.fr>>Services et formulaires>Espace étudiants>Etudier en France>Financer le projet/bourses

→ Le programme de bourses d'excellence Eiffel – volet Doctorat

Ce programme est destiné à soutenir l'action de recrutement à l'international des établissements d'enseignement supérieur français. Les établissements qui présentent des candidats s'engagent impérativement à les inscrire dans la formation demandée s'ils obtiennent la bourse Eiffel. Ce programme s'applique à trois domaines d'études prioritaires : sciences, économie et gestion, droit et sciences politiques. Il autorise une mobilité de dix mois dans le cadre d'une cotutelle ou codirection de thèse (de préférence la 2^{ème} ou 3^{ème} année du Doctorat).

Le programme Eiffel est un outil offert aux établissements français dans leur recherche des meilleurs étudiants étrangers.
<http://www.egide.asso.fr>>appels à candidature>bourses Eiffel

A noter

Dans le cadre de la création de l'**Office Méditerranéen de la Jeunesse**, des bourses de cotutelle de thèse sont offertes dans des filières d'intérêt méditerranéen : www.campusfrance.org>Office Méditerranéen de la Jeunesse

• Sciences techniques appliquées aux sciences exactes et Sciences de l'ingénieur

- Agriculture, agroalimentaire, pêche
- Bâtiment et Travaux Publics, Génie civil, Urbanisme
- Électricité, électronique, informatique, mathématiques, télécommunications
- Environnement et sciences de la Terre (développement durable, énergies renouvelables, gestion des ressources en eau, traitement des déchets, industries marines)
- Transport (aéronautique, logistique, mécanique)

• Sciences techniques appliquées aux sciences sociales

- Droit
- Management culturel
- Management, gestion, finances et commerce
- Sciences économiques et politiques
- Tourisme, hôtellerie et restauration

• Sciences de la Santé

- Médecine, biologie, biotechnologies

ATTENTION !

Le financement de la formation doctorale est le plus souvent une condition requise pour l'admission dans une École doctorale. Différents types de visa sont délivrés selon les modalités de financement du séjour. Les financements doivent couvrir les 3 années de la formation doctorale afin de permettre au doctorant de se consacrer à la recherche.

L'École doctorale est l'interlocuteur principal pour mettre en place et orienter le futur doctorant quant à son financement.

Le moteur de recherche des bourses de l'Agence CampusFrance propose plus de 370 types de financement pour un Doctorat : www.campusfrance.org>Financez vos études



LES DOCTORATS *ERASMUS MUNDUS* - DEM

Les Doctorats proposés dans le cadre du programme européen *Erasmus Mundus* sont une forme de cotutelle : les établissements et les centres de recherche font partie d'un consortium prédéfini selon des affinités scientifiques. Le doctorant peut ainsi faire son choix entre plusieurs établissements pour effectuer son Doctorat dans des laboratoires travaillant sur les mêmes problématiques de recherche.

Erasmus Mundus offre des bourses à temps plein exclusivement accordées aux étudiants qui ont été sélectionnés pour participer à l'un des programmes labellisés *Erasmus Mundus* au niveau du Doctorat. Les bourses de Doctorat varient aussi en fonctions des programmes, de 24 000 à 40 000 euros par an sur 3 ans et incluent les frais d'inscription, de déplacement, le coût de la vie, etc.

Afin de bénéficier d'une bourse *Erasmus Mundus*, il faut :

- Identifier le programme *Erasmus Mundus*.
- Présenter une demande à l'université qui organise l'*Erasmus Mundus* au sein du consortium. Les demandes sont généralement adressées entre octobre et décembre.

Chaque programme *Erasmus Mundus* possède ses propres critères de sélection, procédures d'admission et délais de traitement des dossiers d'inscription.

Il n'est possible de présenter au maximum que **3 candidatures en même temps**.

Les programmes sont pilotés par l'Agence exécutive "Education, audiovisuel et culture" de la Commission européenne qui édite le **guide du programme *Erasmus Mundus* 2009-2013**.

Agence exécutive "Education, audiovisuel et culture" - The Education, Audiovisual and Culture Executive Agency (EACEA) : <http://eacea.ec.europa.eu>

Le guide est accessible en ligne :

http://eacea.ec.europa.eu/erasmus_mundus/programme/documents/2010/guide_emapr10_%20fr.pdf

LES PROGRAMMES *ERASMUS MUNDUS*

ALGANT-DOC

Algebra, Geometry and Number Theory
Joint Doctorate
www.algant.eu

EDLE

European Doctorate in Law and Economics
www.edle-phd.eu

EMJD-GEM

Erasmus Mundus Joint Doctorate on Globalization,
Europe & Multilateralism
www.erasmusmundus-gem.eu

ENC Network

European Neuroscience campus network
www.enc-network.eu

ETeCoS3

Environmental Technologies
for Contaminated Solids, Soils and Sediments
www.internationalDoctorate.unicas.it

EUROPHOTONICS

Doctorate Program in Photonics Engineering,
Nanophotonics and Biophotonics
www.europhotonics.org

EUROSPIN

European Study Programme in Neuroinformatics
www.kth.se/studies/phd/eurospin/

FONASO

Forest and Nature for Society
www.fonaso.eu

ICE

Interactive and Cognitive Environments
www.icephd.org

IDS-FunMat

International Doctoral School in Functional Materials
for Energy, Information Technology, and Health
www.idsfunmat.u-bordeaux1.fr

INTERZONES

Cultural Studies in Literary Interzones
www.mundusphd-interzones.eu

IRAP PhD

International Relativistic Astrophysics
Doctorate Program
www.irap-phd.org

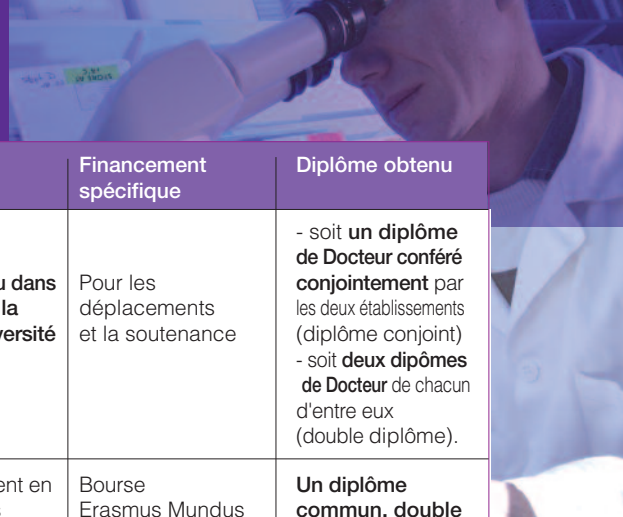
SETS

Erasmus Mundus Joint Doctorate
in Sustainable Energy Technologies and Strategies
www.iit.upcomillas.es/sets/



Pour en savoir plus...

http://eacea.ec.europa.eu/>Erasmus_Mundus>selected_projects>Joint_Doctorates



	Mobilité	Inscription en Doctorat	Soutenance	Langue de la thèse	Financement spécifique	Diplôme obtenu
Cotutelle internationale	Une unité de recherche française et une unité de recherche étrangère	Dans deux universités	Dans l'une des deux universités	En français ou dans la langue de la seconde université Résumé en français	Pour les déplacements et la soutenance	- soit un diplôme de Docteur conféré conjointement par les deux établissements (diplôme conjoint) - soit deux diplômes de Docteur de chacun d'entre eux (double diplôme).
Doctorat Erasmus Mundus	Partenariat avec plusieurs unités de recherche dans le cadre d'un consortium européen régi par une convention	Dans chacune des universités prévues par la convention de mobilité	Dans l'université du directeur de recherche	Le plus souvent en anglais, mais chaque consortium possède ses propres modalités Résumé en français	Bourse Erasmus Mundus de Doctorat dont le montant est fixée par une convention spécifique à chaque programme	Un diplôme commun, double ou multiple , selon le programme choisi
Codirection	Au moins une unité de recherche française	Dans une université	Dans l'une des deux universités	Le plus souvent en français, mais parfois en anglais	Non	Un Doctorat français

Important ! Le terme *Unité de recherche* peut désigner : un Centre de Recherche, une Équipe d'Accueil, un Institut de Recherche, un Laboratoire, une Unité Mixte de Recherche, une Unité Propre de Recherche, une Unité de Service et de Recherche rattachés à une École doctorale ou au CNRS.

Le visa de long séjour scientifique

Ce visa est destiné aux titulaires d'un diplôme au moins équivalent au Master, venant en France pour mener des travaux de recherche. Il s'applique donc aux doctorants étrangers. Le visa de long séjour scientifique permet de demander, dans les deux mois suivant son arrivée en France, la carte de séjour temporaire portant la mention "scientifique". Si le doctorant étranger est recruté dans le cadre d'un contrat doctoral, la convention mentionne son statut de salarié. Ce titre de séjour est valable un an et peut être renouvelé. Une taxe de 300 euros est perçue lors de sa délivrance.

Le contrat doctoral

Le contrat doctoral remplace, depuis avril 2009, les anciennes allocations de recherche. Il est d'une durée de 3 ans et offre toutes les garanties sociales, ainsi qu'une rémunération avec un minimum garanti (1685 euros brut). Il est ouvert à tous les étudiants inscrits en Master 2 et souhaitant poursuivre leur cursus par un Doctorat. Le nombre de contrats est limité. La sélection se fait en cours d'année sur dossier et entretien avec un jury issu de l'École doctorale dans laquelle l'étudiant souhaite s'inscrire.

La codirection de thèse

Lors d'une codirection de thèse, un doctorant a la possibilité d'effectuer ses travaux de recherche sous la responsabilité de deux directeurs de thèse, dont au moins un est français. Les fonctions de directeur ou de codirecteur de thèse peuvent être exercées :

- **Par des professeurs et assimilés ou par des enseignants de rang équivalent, de nationalité française ou étrangère, qui ne dépendent pas du ministère de l'Enseignement supérieur** ; par les personnels travaillant dans des établissements d'enseignement supérieur, des organismes publics de recherche et des fondations de recherche, habilités à diriger des recherches. En cela la convention de co-direction de thèse peut être établie entre deux universités françaises, deux Écoles doctorales d'une même université, deux Unités de recherche au sein d'une même École doctorale.
- **Par d'autres personnalités, titulaires d'un Doctorat**, choisies en raison de leur compétence scientifique par le directeur de recherche, sur proposition du directeur de l'École doctorale et après avis du conseil scientifique de l'établissement. Cette personnalité n'est pas nécessairement rattachée à une Unité de recherche. Elle peut être de nationalité française ou étrangère.

La codirection de thèse, c'est :

- **Un moyen de mutualiser l'expertise de deux directeurs et de deux Unités de recherche.** Le doctorant a la possibilité de recevoir des aides matérielles ou financières des deux Unités de recherche et des deux Écoles doctorales et peut être candidat aux offres de mobilités des deux services des relations internationales dont il dépendra.
- **Un diplôme qui porte les noms et titres des deux directeurs** impliqués dans la codirection.
- **Une convention de codirection** signée par les deux directeurs de recherche concernés, mais une seule inscription administrative. Le doctorant est tout de même rattaché à deux Unités de recherche et/ou deux Écoles doctorales.
- **Une soutenance unique** dans l'université dans laquelle l'étudiant fait son inscription administrative.
- **Une thèse rédigée en français**, hormis dans certaines Écoles doctorales qui acceptent les thèses rédigées en anglais, avec un résumé en français.
- **Une thèse sans financement spécifique**, sujette à l'ensemble des financements proposés au niveau D.

LIENS UTILES

Trouver une École doctorale : <http://www.campusfrance.org>> niveau D

Trouver un financement : <http://www.campusfrance.org>>Financez vos études

Convention CIFRE, Conventions industrielles de formation par la recherche sur le site de l'ANRT (Association nationale recherche technologie) : <http://www.anrt.asso.fr>

Associations de Doctorants et Docteurs en France

- Association Nationale des Docteurs ès Sciences (ANDÈS) : <http://www.andes.asso.fr>
- Confédération des Jeunes Chercheurs (CJC) : <http://cjc.jeunes-chercheurs.org>
- Guilde des Doctorants : <http://guilde.jeunes-chercheurs.org>

Associations étrangères ou internationales

- ADI, Associazione Dottorandi e Dottori di Ricerca Italiani : <http://www.dottorato.it>
- Eurodoc - The European Council of Doctoral Candidates and Junior Researchers : <http://www.eurodoc.net>
- NAGPS, National Association of Graduate - Professional Students : <http://www.nagps.org>
- NAP, National Postdoctoral Association : <http://www.nationalpostdoc.org>
- Precarios, Fédération des jeunes chercheurs : <http://www.precarios.org>
- THESIS, Doktoranden-Netzwerk e.V. : <http://www.thesis.de>

Thèses et sujets en ligne

- Asclépiades, collection de thèses et mémoires récents en histoire de la médecine : <http://www.bium.univ-paris5.fr/histmed/asclepiades.htm>
- Atelier National de Reproduction des Thèses - ANRT : <http://www.anrtheses.com.fr>
- ATIEF, Association des technologies de l'information pour l'éducation et la formation. Thèses soutenues, thèses en cours, HDR, dont certaines téléchargeables au format PDF : <http://atief.imag.fr>
- BIUM, Catalogue des thèses de la Bibliothèque inter-universitaire de médecine et d'odontologie : <http://www.bium.univ-paris5.fr/medecine/debut.htm>
- Cither, INSA de Lyon : <http://docinsa.insa-lyon.fr>
- Cyberthèses : <http://www.cybertheses.org>
- ENSSIB, Travaux en ligne des étudiants de l'École Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques : <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/>
- Fichier central des thèses - FCT : <http://fct.u-paris10.fr>
- IMAG, Thèses et aux travaux des chercheurs de l'Institut d'Informatique et de Mathématiques Appliquées de Grenoble : <http://www.imag.fr>
- INRP, Institut National de la Recherche Pédagogique : http://www.inrp.fr/she/bases_tables.htm
- Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques – ISPB – de la Faculté de Pharmacie de Lyon : <http://www.tematice.fr/index.php?rub=5&srub=45>
- IRIS, Littérature grise dont plus de 500 thèses dans les domaines scientifiques : <https://iris.univ-lille1.fr/dspace/>
- Médiathèque de l'Institut Pasteur - thèses soutenues en Médecine – Pharmacie, et Multidisciplinaires : <http://www.pasteur.fr/infosci/biblio/ressources/livresenligne/theses.php>
- Pastel, Bibliothèque virtuelle des thèses soutenues dans le réseau Paris : <http://pastel.paristech.org>
- SUDOC, Système Universitaire de Documentation - Agence bibliographique de l'enseignement supérieur : <http://www.sudoc.abes.fr>
- THESA, Thèses en préparation en sciences de l'ingénieur, économie, gestion : <http://thesa.inist.fr>

www.campusfrance.org

Tous les diplômes, les spécialités et les établissements sur le site de l'Agence CampusFrance

Le catalogue en ligne de l'agence CampusFrance présente toutes les formations du niveau Licence au niveau Doctorat et propose un annuaire des programmes de bourses

• [campusfrance.org](http://www.campusfrance.org)> Trouvez votre formation

- Niveau L à M : un moteur de recherche par niveau et par domaine permet de trouver tous les diplômes et établissements de la spécialité.
- Niveau Doctorat, l'annuaire des écoles doctorales propose une recherche spécifique.
- Une recherche dédiée aux programmes enseignés en anglais>Programs Taught in English.

• [campusfrance.org](http://www.campusfrance.org)> Financez vos études

CampusBourse, l'annuaire des programmes de bourses

